

c'est l'interpréter dans un sens bien contraire à la justice et à la raison, que de prétendre assimiler les faits qui se sont produits au moment et à la suite d'une révolution, dont le résultat a été un changement radical de gouvernement, avec des actes de mutinerie, de rébellion, d'émeute, si vous voulez, pour lesquels seuls cette loi peut et doit recevoir son application. Que pouvait la commune de Lyon pour réprimer les excès des furieux extravagants qui brûlaient les métiers et dévastaient l'asile de la bienfaisance, quand tous les liens sociaux étaient rompus, quand la désorganisation était complète dans toutes les branches d'administration, quand il n'y avait plus de municipalité, et dès-lors aucune autorité pouvant disposer d'une force publique quelconque ? Évidemment, ce qui est arrivé est un malheur public, dont la réparation, s'il en est dû une, doit être à la charge de tous, c'est-à-dire de l'État, et ne peut, dans aucun cas, être supporté par les communes.

Nous touchons à la question la plus difficile, la plus complexe, la plus insoluble qui se puisse rencontrer. Toutes les administrations municipales qui se sont succédé dans notre ville, ont eu maille à partir avec elle et n'ont jamais pu en avoir raison d'une manière définitive. Nous voulons parler de la question théâtrale. Les limites qui nous sont tracées dans cette revue ne nous permettent pas d'entrer dans de longs développements ; nous nous bornerons à quelques considérations générales.

Dès avant la Révolution de février, toutes les entreprises théâtrales, surtout en province, étaient livrées à un état de marasme, de consomption qui indiquait, et la décadence de l'art, et un mal profond auquel il était urgent d'apporter un prompt et énergique remède. Les théâtres de Paris se soutenaient encore, les uns à grands renforts de subventions payées par l'État, c'est-à-dire par les contribuables de toute la France, les autres à l'aide de pièces dont le machiniste et le décorateur faisaient tous les frais. L'art, la littérature élevée, tout ce qui orne l'esprit et le cœur était indignement sacrifié au plaisir des yeux, aux sensations physiques et matérielles.

Depuis février, les agitations incessantes de la rue, le chômage de l'industrie, le discrédit et les effrayantes perturbations qui ont pesé sur le commerce et les fortunes particulières, ont aggravé encore la situation déjà si déplorable des théâtres, à ce point que presque partout, leur fermeture est devenue une nécessité ; dans les premiers jours de la Révolution, un secours extraordinaire de 7 à 800,000 f. fut voté par l'Assemblée constituante et distribué aux théâtres de Paris. Quant aux